

Appel à candidature 2018

« RÉSIDENCE BANDE DESSINÉE »

L'agence régionale Écla invite les **auteurs, dessinateurs, scénaristes et coloristes de bande dessinée** à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence d'écriture de deux mois, au Chalet Mauriac à Saint-Symphorien. Il s'agit de leur offrir des conditions de travail appropriées, un logement dans une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture.

- Le séjour est d'une durée de 8 semaines (non fractionnables), **du 25 juin au 17 août 2018**
- Hébergement au Chalet Mauriac, dans le village de Saint-Symphorien (Gironde)
- Bourse d'écriture de 3200 euros net, octroyée par Écla.
- Prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de l'auteur

AUTEURS CONCERNÉS :

Auteurs, dessinateurs, scénaristes et coloristes de bande dessinée

VOUS POUVEZ ÊTRE CANDIDAT SI...

- Vous avez à votre actif **au moins deux bandes dessinées publiées** à titre individuel ou collectif, par une maison d'édition professionnelle (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième) ;
- Vous avez un projet d'écriture ou d'illustration dans le domaine de la BD à développer pendant la résidence ;
- Vous êtes disponible **du 25 juin au 17 août 2018**.

Date limite de candidature : 12 juin 2017

Prénom et NOM

Département ou Pays (domicile actuel)

Titre de votre projet (provisoire ou définitif)

Sur ce projet vous êtes

scénariste

dessinateur

coloriste

Fait à

Le

Signature

Vous

NOM (état civil) Prénom

Pseudonyme éventuel

Date de naissance / / Nationalité

Numéro de Sécurité sociale

Adresse de votre domicile

..... PAYS

Téléphone Courriel

Blog ou site internet

Vous êtes : Auteur/scénariste OUI - NON

 Illustrateur/dessinateur OUI - NON

 Coloriste OUI - NON

• L'écriture (ou l'illustration) est-elle votre principale source de revenus ? OUI - NON

• Quelle est votre activité professionnelle et source de revenus habituelle ?

.....

• Êtes-vous affilié • à l'Agessa : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

 • à la Maison des artistes : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

 Si oui, merci de fournir la copie de votre attestation de dispense de précompte.

• Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ? OUI - NON

• Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence ou d'une bourse d'écriture ou d'illustration ? OUI - NON

Si oui, précisez en quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui vous a accordée une bourse ou résidence

.....

.....

Votre projet en résidence

> Titre (provisoire ou définitif)

.....

> Présentation de votre projet, en quelques lignes (une présentation plus détaillée sera jointe au dossier)

.....

.....

.....

.....

> Y a-t'il d'autres auteurs déjà engagés sur ce projet ? Si oui, précisez leur(s) nom(s) et qualités :

scénariste.....

dessinateur.....

coloriste

> Êtes-vous déjà en contact avec un éditeur pour ce projet ? OUI - NON

Si oui, merci de joindre une copie du contrat signé, ou une lettre d'engagement de l'éditeur pressenti.

> Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet ? OUI - NON

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (aide accordée / refusée / en attente)

.....

.....

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- **Le présent formulaire rempli et signé.**
- Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre, et l'intérêt de le développer en résidence.
- **Une présentation de votre projet BD** pour la résidence : une note d'intention d'au moins 1 feuillet, qui peut être accompagnée d'un synopsis, d'un extrait de scénario et de planches ou croquis.
- **Votre CV.**
- **Votre bibliographie complète.** Merci de préciser : titre, éditeur, année de publication, coauteur éventuel (scénariste, dessinateur).
- Une copie de vos **deux derniers contrats d'édition signés** (copie de l'ensemble des pages)
- Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours, ou lettre de l'éditeur pressenti sur le projet)

*Si vous envoyez votre dossier par courrier
merci de **NE PAS RELIER NI AGRAFER** vos documents !*

-

Dossier complet à envoyer avant le 12 juin 2017

par courriel à : residences@ecla.aquitaine.fr

ou par courrier à :

Agence régionale ÉCLA

Pôle Vie littéraire « Résidences Chalet Mauriac »

36-37 rue des Terres Neuves

33130 Bègles – FRANCE

Renseignements

Agence régionale Écla – Pôle Vie littéraire

Marion Colin - marion.colin@ecla.aquitaine.fr - +33 (0)5 47 50 10 17

Flore Laroussinie – flore.laroussinie@ecla.aquitaine.fr - +33 (0)5 47 50 10 13

Chalet Mauriac

Aimée Ardouin – aimée.ardouin@ecla.aquitaine.fr - +33 (0)6 95 61 10 06

Résidences d'écriture au Chalet Mauriac

« BANDE DESSINÉE 2018 »

Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un programme dont la réalisation a été confiée par la Région Nouvelle-Aquitaine, propriétaire du Chalet, à l'agence régionale Écla.

Il s'agit d'offrir aux auteur-e-s des conditions de travail appropriées au développement d'un projet d'écriture personnel, un logement dans une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture. **La régie du Chalet (gestion mobilière et immobilière) est assurée par la Région Nouvelle-Aquitaine, tandis qu'Écla a en charge la programmation et l'accompagnement des résidences.**

■ CONDITIONS D'ACCÈS

Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- Vous êtes auteur, dessinateur, scénariste et/ou coloriste de bande dessinée français ou francophone.
- Vous avez écrit ou illustré **au moins deux BD publiées** à titre individuel ou collectif, à compte d'éditeur (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième) ; pour les publications uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis (ne sont pas prises en compte l'auto-édition et l'édition à compte d'auteur) ;
- vous avez un projet d'écriture ou d'illustration de BD à développer pendant la résidence.
- Vous êtes disponible **du 25 juin au 17 août 2018**

■ NATURE DE LA RÉSIDENCE

Résidence de création > La résidence offrira à l'auteur-e le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il-elle sera libre de consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel. Il-elle pourra cependant être sollicité-e pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire : ce programme sera construit conjointement entre Écla et l'auteur-e, avant et pendant la résidence.

Rémunération des auteur-e-s > Pour la durée de son séjour, l'auteur-e reçoit une bourse d'écriture de 3200 € net (trois mille deux cents euros) qui sera versée par virement bancaire à l'arrivée au Chalet, parallèlement à la signature d'une convention de résidence. La bourse fera l'objet d'une « Note de droits d'auteurs » et Écla acquittera les cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur-e (précompte Agessa ou MDA), ainsi que la contribution diffuseur et formation professionnelle.

Dates du séjour > **8 semaines** (non fractionnables), **du 25 juin au 17 août 2018**. Les dates d'arrivée au Chalet et de départ peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes des auteurs et des aléas de transports. Dans tous les cas, arrivée et départ se font entre 9h et 17h et jamais le week-end : **arrivées** : à partir du lundi (9h-17h) / **départs** : au plus tard le vendredi, avant 12h

■ HÉBERGEMENT Chalet Mauriac (Saint-Symphorien)

Le lieu de résidence est situé au Chalet Mauriac, 14 cours de Verdun 33113 Saint-Symphorien (à 1 heure de route de Bordeaux). Il s'agit d'une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, acquise par la Région Nouvelle-Aquitaine et aménagée en sorte d'y accueillir des auteurs et artistes contemporains. Le village de Saint-Symphorien (2000 habitants) est l'une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'**espaces communs** (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de **5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail et d'un cabinet de toilette-douche privée.**

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Deux ordinateurs (PC et Mac), un photocopieur/scanner/imprimante et un vidéoprojecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres artistes en résidence au même moment.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi et d'un poste téléphonique par chambre (accès illimité en France).
- Chaque chambre peut accueillir 2 personnes, si le-la résident-e souhaite recevoir un proche. Les frais liés à la venue et au séjour d'un proche (transport et restauration) seront à la charge de l'auteur-e.

■ FRAIS DE SÉJOUR

Transports > Écla prend en charge les frais de voyage aller/retour du domicile de l'auteur-e à Saint-Symphorien, sur la base du tarif aller-retour SNCF 2^e classe ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le-la résident-e vient avec son propre véhicule.

- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques seront pris en charge par Écla.

- Le-la résident-e gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Une voiture est mise à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Propriété de la Région, ce véhicule de fonction est assuré par Écla. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagé et assurer le plein de carburant du véhicule.
- Quatre vélos, dont deux vélos électriques, sont également à disposition des résidents.

Restauration > Le-la résident-e sera autonome pour sa restauration, seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par Écla.

Frais de séjour > Le-la résident-e aura à sa charge les dépenses suivantes :

- les frais relatifs au développement de son projet personnel ;
- sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil ;
- ses déplacements personnels.

■ ENGAGEMENTS DES RÉSIDENTS

Le-la résident-e s'engage :

- à résider au Chalet Mauriac pendant deux mois, à la période définie ;
- à travailler au projet d'écriture sur la base duquel il-elle a postulé à la résidence ; il-elle tiendra Écla informé de l'avancée de ce projet ;
- à accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence. Ces rencontres occupant moins de 30 % du temps de la résidence ;
- **À l'issue du séjour**, le-la résident-e s'engage à tenir Écla informé de la poursuite de son projet.

Si ce projet aboutit à une publication, il-elle fera figurer la mention :

« *L'auteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien de l'agence Écla et de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du programme de résidence au Chalet Mauriac* ».

Il-elle s'engage à faire parvenir **2 exemplaires du livre à parution** : 1 exemplaire à Écla/Pôle vie littéraire et 1 exemplaire au Chalet Mauriac.

■ ENGAGEMENTS D'ÉCLA

- Écla prend en charge la rémunération de l'auteur-e (bourse d'écriture), ses frais de transport aller-retour depuis son domicile, son hébergement et ses repas lors des rencontres organisées par Écla.
- Écla met en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.
- Écla s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur-e et son travail au moyen de :
 - annonce dans la Lettre d'information électronique d'Écla
 - information et création d'une page dédiée sur le site www.chaletmauriac.aquitaine.fr
 - publication d'un entretien dans la revue numérique d'Écla, Eclairs (<http://eclairs.aquitaine.fr>)
 - réalisation d'un reportage photographique et d'un entretien avec le-la résident-e.

■ CONVENTION DE RÉSIDENCE

Une convention sera signée entre l'auteur-e et l'agence Écla, définissant les conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

■ SÉLECTION ET JURY

Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par Écla. Écla mettra les livres des candidats à la disposition des membres du jury, qui se réunira pour délibérer courant juillet. Les candidats-e-s sont averti-e-s du choix final par courrier signé de la direction d'Écla.